



**Portes  
Ariège  
Pyrénées**

Communauté de Communes

**DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

<b>OBJET : Acquisition d'un terrain nu à bâtir n°22 issu du lotissement « PIGNES » à Mazères appartenant à la SCI DAFFOS</b>		
Nombre de Conseillers	Votes	Numéro de délibération
En exercice : <b>70</b> Titulaires présents : <b>41</b> Suppléants présents : 3 Procurations : 8	Pour : 52 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>2023-DL-116</b>

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un septembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes 09100 Les Pujols en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

**Date de la convocation** : 14 septembre 2023

Présents: MM M. AUGERY – M. BARDOU - S. BAYARD – BENABENT - BERNARD – J. BLASQUEZ– N. BORIES– D BOUCHE - JL. BOUSQUET – M. CALLEJA – P. CALLEJA - E. CANCEL – JP. CHABE – JC. CID – D. COURNEIL – J. CRESPIY – J. DEJEAN – C. DESCONS - Mi. DOUSSAT – N. FONTA-MONTIEL - M. GOULIER – M. GUILLAUME – J. IZAAC - M. LABEUR – D.LAFON – G. LELEU –J-L. LUPIERI - L. MARETTE – J. PAGLIARINO – F. PANCALDI – JE. PEREIRA - G.PONS - A. ROCHET — M. ROUBICHOU– A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – JM. SOULA – F. THIENNOT –P. VIDAL – S.VILLEROUX - G.FOURMENT – D.SEGUELA – S.CAZAL-FERNANDES

Nous avons les procurations de :

Fabrice BOCAHUT à Martine GUILLAUME  
Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE  
Monique DUPRE-GODFREY à Jean CRESPIY  
Eric PUJADE à Jean-Christophe CID  
Daniel MEMAIN à Michèle GOULIER  
Corinne LAFONT à Philippe CALLEJA  
Josiane BERGE à Alain ROCHET  
Sandrine AUDIBERT à Michèle BARDOU  
**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BLASQUEZ

Monsieur le Président rappelle que par la délibération 2022-DL-038 du 24 mars 2022 le Conseil communautaire votait en faveur de la cession d'un terrain nu sis zone d'activités de PIGNES à Mazères, cadastré section YX numéro 90, d'une superficie de 2 191 m<sup>2</sup>, au profit de la SAS AMARDEILH, dont le siège social est domicilié au 3 rue de la colombe 09100 PAMIERS, dont le représentant légal est Monsieur DAFFOS Christophe Noël Jacques, ou toute autre personne morale représentée par Monsieur DAFFOS Christophe Noël Jacques, au prix de 12,00 €/m<sup>2</sup> HT (soit 26 292,00 € HT et 31 550,40 € TTC dont 5 258,40 € de TVA).

Monsieur DAFFOS, a fait savoir à la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées qu'il renonçait à son projet de construction d'un bâtiment projeté d'une superficie de 300 m<sup>2</sup> composé d'un espace stockage et d'un espace bureaux. Ce renoncement fait suite à la cessation de son activité économique et la fermeture de son entreprise.

La vente du terrain aux conditions précitées étant intervenue par acte notarié, le 21 septembre 2022, le transfert de propriété a été opéré. Dès lors, l'intercommunalité souhaite racheter la parcelle auprès de la SCI DAFFOS afin de permettre l'installation d'une nouvelle activité tout en maîtrisant le choix de l'acquéreur et en s'assurant du respect des objectifs de développement économique, dont de création d'emplois, portés par notre territoire.

Le terrain étant libre de toute construction, cette acquisition pourrait être consentie à un prix de 12,00 €/m<sup>2</sup>, **équivalent au prix de vente**. De plus, les frais de notaire générés seront à la charge du vendeur.

Il est proposé au conseil d'approuver l'acquisition d'un terrain nu sis zone d'activités de PIGNES à Mazères, cadastré section YX numéro 90, d'une superficie de 2 191 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI DAFFOS dont le siège social est domicilié 3 rue de la colombe 09100 Pamiers, dont le représentant légal est Monsieur DAFFOS Christophe Noël Jacques au prix de 12,00 €/m<sup>2</sup> HT (soit 26 292,00 € HT et 31 550,40 € TTC dont 5 258,40 € de TVA).

\*\*\*\*\*

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

***Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;*

***Vu** la délibération numéro 2022-DL-038 du conseil communautaire de la CCPAP du 24 mars 2022 ;*

***Vu** l'évaluation du pôle domanial ;*

***Considérant** le renoncement de l'acquéreur au projet qu'il portait sur la parcelle vendue, au motif de l'arrêt de son activité ;*

***Considérant** qu'il est de l'intérêt de la collectivité d'assurer la maîtrise foncière de cette parcelle en vue de sa commercialisation,*

#### **Le Conseil,**

#### **Après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** Approuve l'acquisition d'un terrain nu sis zone d'activités de PIGNES à Mazères, cadastré section YX numéro 90, d'une superficie de 2 191 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI DAFFOS dont le siège social est domicilié 3 rue de la colombe 09100 Pamiers, dont le représentant légal est Monsieur DAFFOS Christophe Noël Jacques au prix de 12,00 €/m<sup>2</sup> HT (soit 26 292,00 € HT et 31 550,40 € TTC dont 5 258,40 € de TVA).

**Article 2 :** dit que les frais de notaire seront à la charge exclusive du vendeur

**Article 3** : Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la présente.

Le secrétaire de séance



Jérôme BLASQUEZ

Le Président,



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet  
[www.ccpap.fr](http://www.ccpap.fr) : 9/11/2023